PRÉFET
DE L'ARIÈGE
Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GIRONS

Saint-Girons, le 18 JUIN 2024

Compte-rendu de la commission technique annuelle de La Grotte de La Cigalère 2024

La commission technique de la grotte de la Cigalère s'est tenue le mardi 5 juin 2024 à la sous-préfecture de Saint-Girons sous la présidence de Mme la sous-préfète.

La liste des personnes présentes est annexée au compte-rendu.

Mme Lupion, sous-préfète de Saint-Girons, propose de faire un tour de table de présentation avant d'aborder l'ordre du jour.

1 – Bilan de l'année 2023 présenté par M.Lafage

Le compte-rendu rédigé par l'ARSHaL est annexé.

Lors de la visite de la patrimoniale de 2023, une glissade s'est produite sans blessure. La demande de pose de mains courantes est acceptée.

2 – Propositions des opérations prévues en 2024, programmation de la visite annuelle de la commission technique et visite patrimoniale

Le programme prévisionnel 2024 présenté par l'ARSHaL est approuvé par les membres de la commission technique. Le camp se déroulera du 27 juillet au 24 août 2024. Les participants seront de 16 à 18 par semaine. Le programme détaillé est annexé au présent compte rendu. La liste des immatriculations à jour sera transmise par l'ARSHaL à l'ONF.

La visite patrimoine de la mairie de Sentein est fixée le **mercredi 7 août 2024.** Les inscriptions se feront auprès de la mairie de Sentein, communedesentein@wanadoo.fr – tél : 05.61.96.73.92. Un fonctionnement de ticket remis lors de l'inscription et remis aux accompagnateurs de la visite est validé.

La visite de la commission technique est fixée au **vendredi 2 août 2024.**

Cette visite est réservée aux membres de la commission. C'est une randonnée sous terre, en montagne, pour laquelle il faut un minimum de condition physique. Le nombre de participants est également conditionné au nombre de places dans les véhicules suffisamment hauts nécessaires pour se rendre à la Cigalère.

Les participants doivent se faire connaître avant le 15 juillet 2024 auprès de M. Bareille, **jcbareille@orange.fr** ou n° de portable : 06-87-83-55-64. Les informations logistiques et équipements seront données lors de l'inscription.

3 – Demandes d'accès spécifiques :

- Mme Christine Perrin, étude cristallographique – réseau des Chauves-Souris : avis favorable

- J-Pierre Marchand, échantillonnage (2x250 gr environ) pour analyse granulométrique et études des débris : avis favorable

- Martin Vlieghe, Johan Yans, Gaëtan Rochez et Stéphane Pire (Universitaires de Namur), analyse avec sonde X des concrétions de couleur (analyse non destructives)- Chapelle de Donnéa accès pour deux scientifiques plus un accompagnant de l'ARSHaL : avis favorable

- Pierre Landry, Béatrice Racape et Philippe Tyssandier, macro-photographie de cristaux rares et observations faune cavernicole – Galerie 7eme Ciel : avis favorable.

4- Gardiennage des clés de la porte de la Cigalère

Monsieur Bareille est désigné pour la conservation des clés. Il serait souhaitable de désigner des suppléants dans cette tâche.

Un devis doit être réalisé pour créer un double qui serait conservé sous coffre en sous-préfecture.

5 – Point sur le projet de réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège

Mme Leeknegt indique que le site de la Cigalère fait l'objet d'un article spécifique dans le projet de décret de la réserve, renvoyant à l'arrêté préfectoral de 2023. Le parcellaire du site est arrêté.

Le prochain COPIL se tiendra le 20 juin 2024, seront abordés les évolutions apportées au projet de décret et l'atlas parcellaire. Le projet de décret sera soumis à l'avis de la direction des affaires juridiques du ministère de la transition écologique (durée 1 à 4 mois), puis l'enquête publique en fin d'année 2024. Il faut environ 18 mois supplémentaires pour la signature du décret de classement.

4 – Questions diverses

M. Bareille évoque la réalisation d'un livre photo sur les mines. Avis favorable.

M. Diaz indique que des travaux de maintien des infrastructures se sont déroulés. Un calendrier des interventions sur les conduites est donné à l'ARSHaL sur les semaines de camp estival.

Les participants sont invités à consulter l'album photographique des concrétions de la grotte de Geophysicheskaya (Turkménistan) le site philippe-crochet.com onglet nouveautés.

La sous-préfète

Catherine LUPION